
Importants dons en numéraire transmis par le citoyen Laplanche, représentant en mission dans le Calvados, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Laplanche

Citer ce document / Cite this document :

Laplanche. Importants dons en numéraire transmis par le citoyen Laplanche, représentant en mission dans le Calvados, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 64-65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38229_t1_0064_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le représentant du peuple Paganel fait passer une montre d'or, dont le citoyen Cognard (Coquart) de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, fait don à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Paganel (2).

Le représentant du peuple député par la Convention nationale près les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, de la Gironde, Haute-Garonne et autres circonvoisins, en séance à Toulouse, à la Convention nationale.

« A Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 9^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens mes collègues,

« Je vous fais passer une montre d'or dont le citoyen Coquard, habitant de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, fait hommage à la patrie. C'est une bien faible portion des dons que ce citoyen a faits tant pour la défense de la liberté que pour venir au secours des pauvres sans-culottes. Je demande pour lui la mention honorable dans le *Bulletin de la Convention nationale*.

« Salut et fraternité.

« PAGANEL. »

La commune de Vanves, département de Paris, apporte l'argenterie qui servait au ci-devant culte catholique dans son église.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du maire de la commune de Vanves (4).

« Citoyens législateurs,

« Si la commune de Vanves avait été moins animée de l'amour du bien public, il y a déjà du temps qu'elle se serait présentée devant vous pour vous faire hommage des hochets de la superstition que votre sagesse et vos lumières ont fait disparaître.

« Plusieurs grands hommes, par leurs écrits, avaient déjà commencé à nous faire entrevoir la lumière sur le fanatisme; mais la gloire de sa destruction totale était réservée à vous seuls.

« Nous n'entreprendrons pas ici de faire l'éloge que mérite la Convention à tous égards. Il serait au-dessus de nos forces et beaucoup au-dessous de tout ce qu'on en peut dire; de plus nous lui ferions perdre un temps précieux pour elle et pour le bien général de la République.

« Nous nous contenterons donc seulement de

la prier de recevoir nos remerciements sur le zèle et le patriotisme qui l'aunie et dont elle nous donne tous les jours et à toute heure des preuves non équivoques. Nous y ajouterons encore que nous l'invitons avec instance à ne pas quitter le poste qui lui a été confié par la nation et pour la conservation duquel elle doit même sacrifier sa vie.

« POTIN, maire. »

Le citoyen Chavanes (de Chavanes), de la section de la Fraternité de Paris, envoie un vase qui servait aux mêmes fonctions dans sa ci-devant chapelle.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen de Chavanes (2).

« Paris, ce 15 frimaire, l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« Animé du zèle du plus pur patriotisme républicain, je présente à la Convention les emblèmes du fanatisme, après avoir supprimé tout le surplus qui servait à imposer à notre crédulité et que j'ai envoyé à la Société populaire de la section de la Fraternité.

« Je dépose donc le vase du charlatanisme que les prêtres avaient imaginé pour en imposer plus sûrement aux esprits faibles qu'ils gouvernèrent impérieusement, avec de pareils titres et depuis tant de siècles.

« La liberté, l'égalité et la raison de la philosophie que les décrets de la Convention ont si bien imprimées dans mon cœur, sont venues prendre place dans mon âme au lieu de ces chimériques prestiges qui l'avaient occupée pendant 78 ans.

« C'est d'après ces principes que je viens de faire détruire à ma campagne, une chapelle que j'avais fait construire à cause de mon âge et de mes infirmités.

« Je mets actuellement toute ma confiance dans la seule adoration de l'Être suprême et dans la Déclaration des droits de l'homme et de l'Acte constitutionnel, émanés de la sagesse des vrais républicains.

« *Nota.* Cet envoi est le cinquième que je fais à la patrie.

« Ce sont, citoyen Président, les vrais sentiments du républicain

« DE CHAVANES. »

« Quai de l'Égalité, section de la Fraternité. »

Le citoyen Laplanche, représentant du peuple dans le département du Calvados, envoie : 1^o la somme de 1,028,255 liv. 10 s., dont 4,048 liv. 10 s. en numéraire, que le citoyen Berthier, receveur du district de Caen, a su soustraire aux Buzot, Barbaroux, Wimpffen et autres monstres fugitifs; 2^o 174,633 liv. 12 s. en numéraire, provenant de la caisse du nommé Housset, ex-payeur fugitif de la guerre à Caen; 3^o 2,600 liv. 10 s.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 37.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 37.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 37.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

en assignats, montant d'un dépôt que Saint-Front, aide de camp de Wimpffen, remit au portier de la maison qu'il occupait lorsqu'il fut arrêté. Sur cette dernière somme le représentant du peuple a prélevé celle de 300 livres pour récompenser la bonne foi du dépositaire qui en a fait sa déclaration, quoiqu'il n'en ait donné aucun récépissé. L'aide de camp contre-révolutionnaire va être livré à la sévérité des lois; l'esprit public commence à renaître à Caen, et bientôt cette commune et le reste du Calvados seront à la hauteur des vrais principes de la révolution.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit le texte de la lettre de Laplanche, d'après le Bulletin de la Convention (2).

Je vous ai mandé que je vous ferais passer incessamment 500 mares d'argent provenant des vases et ornements d'église; l'envoi va surpasser de beaucoup votre attente et la même. A ce produit opulente, conquis par la raison et la vérité, je joudrai une valeur bien plus considérable encore: les Barbaroux, les Buzot, et les Wimpffen n'eurent pas le temps d'emporter avec eux les caisses des départements de l'Eure et du Calvados. Je viens heureusement de les découvrir, ces rapines secrètes de fédéralisme.

Cette précieuse découverte est due à la probité du citoyen Berthier, receveur du district de Caen. Ce riche envoi contient:

1^o En assignats de différentes valeurs, 778,110 liv. 15 s.

2^o Deux boîtes d'assignats, encore non ouverts, portant le cachet de la trésorerie nationale et annoncées contenir 26,096 liv. 5 s.

3^o En numéraire, 4,048 liv. 10 s.

Plus, en assignats celle de 220,000 livres que le citoyen Berthier a reçus à découvert, après la remise des sommes ci-dessus.

Ce premier total forme 1,028,255 liv. 10 s.

Par la même occasion la trésorerie nationale recouvrera en numéraire 174,633 liv. 12 s. provenant de la caisse du nommé Housset, ex-payeur général de la guerre, à Caen; plus, en assignats 2,600 liv. 10 s. montant d'un dépôt que Saint-Front, aide de camp de Wimpffen, remit au portier de la maison qu'il habitait au moment où il fut arrêté.

Vous approuverez sans doute, citoyens collègues, que sur cette dernière somme je préleve 300 livres pour récompenser la bonne foi du dépositaire qui en a fait sa déclaration, quoiqu'il n'en ait donné aucun récépissé.

Je vais livrer cet aide de camp contre-révolutionnaire à la sévérité des lois.

La séance publique solennelle que j'ai tenue la dernière decade a produit l'heureux effet que je désirais. Le bon esprit commence à renaître à Caen. La stupeur y enchaîne peut-être encore quelques citoyens peu prononcés, mais le courage abattu des vrais patriotes se relève:

le bandeau de l'erreur est tombé, et j'espère que bientôt cette commune et le reste du Calvados seront à la hauteur des vrais principes de la Révolution. »

Les contrôleurs de la saline nationale de Dieuse [Dieuze] instruisent la Convention que le citoyen Catoire Bioncourt, qui a fait don à la nation d'une somme de 100,000 livres sur celle de 300,000 liv. qu'il a dit lui être due par la nation, et qui a annoncé qu'il quittait sa famille pour voler au secours de la patrie, n'a rien à répéter contre la nation, et n'a quitté sa famille, qui est en arrestation, que pour se soustraire à un pareil mandat lancé contre lui.

Insertion au « Bulletin », renvoi aux comités de sûreté générale et de Salut public (1).

Suit un extrait de la lettre des contrôleurs de la saline de Dieuse, d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Le contrôleur de la saline de Dieuse instruit la Convention que le citoyen Catoire Bioncourt, qui a fait don à la patrie d'une somme de 100,000 livres sur celle de 300,000 livres qu'il dit lui être due par la nation, n'a rien à réclamer contre elle; qu'il n'a quitté la place d'administrateur de saline que pour se soustraire à l'arrestation qui avait été prononcée contre lui. »

Le représentant du peuple Ichon écrit d'Auxerre, le 9 frimaire, qu'il fut fait prêtre malgré lui; que, nommé à une cure depuis la Révolution, il n'en a jamais pris possession. Il ne dépose point ses lettres de prêtrise qu'il n'a plus, mais il remet à la nation les deux tiers d'une pension de retraite de 180 livres qu'elle lui faisait comme ci-devant membre d'une congrégation enseignante. Je réserve le troisième, dit-il, comme un titre qui m'honore, et qui me rappellera tous les jours de ma vie que je remplis un jour des fonctions que je suis rendu utile aux progrès des lumières et de la liberté.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du représentant du peuple Ichon (4).

Ichon, représentant du peuple délégué par la Convention nationale dans le département de l'Yonne, au citoyen Président de la Convention nationale.

Auxerre, ce 9 frimaire, l'an II de la République.

Citoyen Président,

« Fais lire ma lettre à la Convention nationale; dis-lui que, nommé à une cure depuis la Révolution, je n'en ai jamais pris possession.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 38.

(2) Bulletin de la Convention du 7^e jour de la 2^e decade du 3^e mois de l'an II de la République (samedi 7 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 38;

4 Archives nationales, carton C 283, dossier 800; Bulletin de la Convention nationale du 7^e jour de la 2^e decade du 3^e mois de l'an II de la République (samedi 7 décembre 1793). Audard: Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 9, p. 53.

1. Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 37.
(2) Supplément au Bulletin de la Convention nationale du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793); Journal des Débats et des Décrets, frimaire an II, n^o 445, p. 233. Audard: Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 9, p. 127; D'après le Moniteur n^o 79 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793, p. 319, col. 3.)